



combien de mois de préavis?

Par **nanou 33**, le **24/02/2012** à **19:46**

Bonjour,

Je suis actuellement dans un appartement depuis 7 ans environ, et je viens de trouver un autre appartement, je souhaite l'emménager dans quinze jours, et je tiens à préciser que je n'ai pas signé de bail dans le premier appartement. combien de mois de préavis ai je à donner? je vous remercie par avance et vous souhaite une bonne soirée.

Nadège

Par **janus2fr**, le **25/02/2012** à **09:30**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous êtes en location vide ou meublée.

Si location vide, le préavis est de 3 mois (sauf cas de préavis réduit à un mois pour premier emploi, perte d'emploi, nouvel emploi suite à perte d'emploi, mutation, RSA). Si location meublée, le préavis est d'un mois.